

**4.B.2. Extrait de la lettre du Lieutenant-Colonel Damy à
M. Bernard Cazeneuve, 23 octobre 1998,
Rôle du Commandant Roux**

Le Colonel DAMY (ex 2)
4 Rue Joseph BARA
66330 CABESTANY

o^o Monsieur le Député CAZENEUVE
Rapporteur à la Mission
d'information parlementaire
sur le Rwanda.

4 B 2

Monsieur le député,

J'ai l'honneur de vous
compter ci-dessous les quatre points que vous avez
soulignés me voir préciser à l'issue de mon audition
du 20 octobre 1998 :

I) Rôle du commandant ROKX, commandant honoraire
au sein de la Garde présidentielle.

La Garde présidentielle était
une unité particulière avec pour mission principale
la protection du président de la République, de sa
famille et de son entourage le plus proche. Forte de
cinq cent hommes environ elle était encadrée par
des officiers de l'Armée rwandaise (il n'y avait aucun
officier de gendarmerie), originaires pour tous au nord
ouest du pays. Tous les militaires qui la composaient
étaient également issus de la même région.

Cette unité, rattachée certes à l'armée
rwandaise, par son administration, son armement et
la gestion de son personnel, était en fait dirigée
personnellement par le Colonel SAGATWA, secrétaire
particulier du président de la République jusqu'à sa
mort le 6 avril 94.

La décision de placer außer de
cette unité, pris antérieurement à mon arrivée

dans le pays en Avril 92, un conseil français a été l'objet d'un accord entre les plus hautes autorités françaises et rwandaises concernant les caractéristiques particulières de cette mission et des fonctions du son chef.

Le commandant ROUX, officier de la Gendarmerie française, affecté avant son arrivée au Rwanda au G.S.R (Groupe de sécurité du Président de la République), était déjà en place à mon arrivée.

Le Garde présidentiel n'avait aucun contact avec la Gendarmerie rwandaise. C'est pour cette raison que le commandant ROUX, bien qu'appartenant à la Gendarmerie, échappait totalement au contrôle du chef du Département d'assistance technique Gendarmerie que j'étais. Cela, je savais, du façon très générale, ce que faisait cet officier au sein de la G.P : formation physique et sportive, entraînement au tir, apprenant aux techniques de protection de personnalité... mais cela s'arrêtait là. Je suppose que le commandant ROUX rendait compte de façon plus précise de ses activités au chef de la M.A.M (colonel CUSAC en particulier) auquel je ne participais pas.

Il est vrai, cependant, que quand il s'estagi de donner un avis sur l'opportunité d'affecter un nouveau conseiller au départ du commandant ROUX, je me suis prononcé contre son remplacement, en accord d'ailleurs avec le chef de la M.A.M. Il n'a pas été remplacé.